

L'enthousiasme et l'investissement de chaque membre de l'équipe municipale produisent leurs premiers fruits : démarrage des temps d'activités périscolaires, importantes coupes de bois en forêt, soutien aux alpages, microcentrale, traitement des dossiers courants et nouveaux projets. Le respect d'un équilibre budgétaire durable est notre ligne de conduite dans l'orientation de nos actions et l'organisation des services.

Au-delà de notre périmètre, les mutations initiées par l'État vont modifier notre mode de gestion : arrêt de l'instruction par les services de l'état des documents d'urbanisme, transfert de compétences eau et assainissement en cours de discussion. Nous sommes mobilisés avec nos voisins pour accompagner ces changements et valoriser nos atouts et notre identité montagnarde.

Nous vous souhaitons chaleureusement une belle entrée dans l'hiver et de joyeuses fêtes de fin d'année.

*Alain Rimet, Maire de Sainte Agnès,  
avec toute l'équipe municipale*

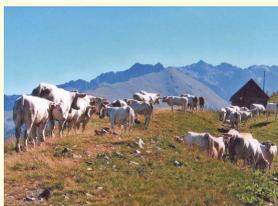
## Sommaire



- Conseil municipal
- Lien social
- Infos mairie
- Infos com-com



- Ecoles :  
travaux dans l'école,  
plateau sportif, TAP  
et transports scolaires



- Alpages
- Microcentrale  
de Clafey
- Forêt



- Voirie et sécurité routière
- Sainte Agnès,  
riche de ses habitants !
- Infos associations



# Ecoles

## Travaux dans l'école

Cet été, de nombreux chantiers ont permis de redonner un petit coup de neuf à notre école. Les salles de classe ont été repeintes grâce à un volant d'heures accordées par la com'com' : la commune s'est donc acquittée des seules factures concernant les matériaux. De nombreux petits travaux ont également été entrepris, grâce notamment à la polyvalence appréciée des agents techniques de la commune, Albert et Cédric : casiers à chaussures, porte-manteaux, renfort des tables de ping-pong, caisse à matériel... De petites améliorations qui permettent de faciliter le travail quotidien ! Merci à eux.

François Soulier et Anne Delaballe ont œuvré à l'entretien des parquets du bâtiment avec une opération « ponçage et cirage » qui redonne du lustre aux salles de l'école !

Enfin, du petit matériel a été acheté (lit de camp pour l'infirmier, équipement sportif...) afin de faciliter la tâche des enseignantes.

## Le plateau sportif

En cours d'achèvement, le plateau sportif, situé derrière le presbytère, va permettre à ses utilisateurs de s'initier à la pratique du basket, du hand, du foot et du badminton. Les enfants de l'école sont les premiers concernés (cours d'EPS, pause méridienne et temps d'activités périscolaires). Cet équipement municipal est aussi à la disposition de tous les habitants. Alors, à vos baskets !



## Les TAP ont démarré !

Globalement, le démarrage des Temps d'Activité Périscolaire s'est bien déroulé. Surtout si l'on considère que cette nouvelle activité dans l'emploi du temps devait être appréhendée pour la première fois par les enfants, les intervenants et les parents. Les enfants semblent ravis et nos animatrices ne ménagent pas leur peine afin de leur proposer des activités de qualité : atelier de jardinage (plantation de fraisiers et de bulbes : crocus, tulipes et narcisses...), marionnettes, bricolage, sport, atelier d'écriture et BD. Un immense merci à elles trois (Roselyne, Céline et Nadine) pour leur dévouement. Merci à vous, les parents, de faciliter la progression pédagogique des enfants en les inscrivant sur la durée. Enfin, n'oubliez pas de prévenir Roselyne en cas d'absence imprévue.

## Collecte d'objets de récupération

Pour l'atelier bricolage, Roselyne a besoin d'objets de récupération : bouchons en liège ou imitation, laine (reste de pelote) et boutons, boîtes avec couvercles en métal ou plastique (boîtes de café ou ricorée..)



# Transports scolaires

Quelques « couacs » : deux incidents ont émaillé cette première période (arrêt oublié par le chauffeur pour deux fillettes du Fay et un itinéraire emprunté qui ne correspond pas au trajet habituel). Tout a été mis en œuvre avec la Com'Com' afin d'améliorer le service. Nous avons souhaité des chauffeurs d'expérience, qui connaissent bien la commune et les itinéraires de montagne et nous œuvrons à la rénovation des arrêts de transport scolaire. Ceux-ci devraient être retracés et signalés au cours du premier semestre 2015.



# Conseils municipaux

## 25 juin 2014 :

- Présentation du projet de **Parc Naturel Régional** par B. Michon et S. Gouin. Toutes les informations sur <http://www.espacebelledonne.fr> et sur <http://new.espacebelledonne.fr/+Mise-en-ligne-du-guide-questions+.html>
- Lancement des études pour l'accessibilité de l'école et l'**agrandissement du préau**.
- Revêtement et tracé du **plateau sportif** 9250 €, demande de subvention à 40%.
- Abandon du projet de passerelle vers le local RAM (1er étage du presbytère) : la hauteur de 3 mètres pour le passage des camions (pompiers) ne peut pas être respectée. La subvention de la CAF déjà perçue pour ce projet devra être remboursée.
- **CACES** : formation tractopelle pour les employés techniques qui s'est déroulée en septembre.

## 3 septembre :

- Accompagnement de la réalisation de **réseau très haut débit** : le conseil général s'est engagé à déployer un réseau de fibre optique jusqu'au centre des villages de l'Isère.

La commune s'engage à déclarer les travaux de voirie et enfouir les fourreaux dès que cela présente un intérêt pour le réseau. Les surcoûts seront pris en charge par le conseil général.

- Reprise des **évacuations des eaux pluviales** sur la route n°3 à La Ville qui débouche sur la route principale. Devis de l'entreprise COLAS accepté (11 090 € HT), travaux à réaliser, demande de subvention faite.
- Travaux de réfection des parties les plus endommagées de la **route n°16 de la Félisotte** suite à l'exploitation forestière. Devis de l'entreprise COLAS accepté : 13 116 € HT. Travaux à réaliser sur 2014 ou 2015, demande de subvention.
- Établissement d'un **schéma directeur d'alimentation en eau potable** : l'étude faite par une société spécialisée consiste à répertorier précisément le réseau d'eau actuel et indique les travaux nécessaires à son bon fonctionnement. Trois sociétés ont répondu, Nicot, A.T. Eau et Artelia. La commission d'appel d'offres s'est prononcée en faveur de la société A.T. Eau pour un montant de prestation de 11 481 € HT. Travaux à réaliser, subvention de l'Agence de l'Eau à 40%.
- **Vente de bois de chauffage** sur les coupes de la forêt privée de la commune : 4 entreprises consultées.
- Tarifs et plages horaires de la **salle des fêtes** : voir rubrique lien social.

## Lien social

### Référents des hameaux

Pour être au plus près de chaque habitant, et comme nous nous y étions engagés, nous sommes en train de constituer le groupe de référents des hameaux. Ces personnes seront vos interlocuteurs privilégiés. Leur rôle est de faire remonter les problèmes et les préoccupations des habitants du hameau vers la mairie. Nous organiserons ensuite une réunion par hameau pour échanger avec chacun d'entre vous sur les problèmes spécifiques (La Bourgeat, le Mas- la Ville, le Mollard, la Perrière-la Félisotte, le Fay-Le Frenet et la Gorge).

### Goûter de fin d'année pour les anciens

Nous retrouverons les anciens le Samedi 6 décembre, le jour de la Saint Nicolas. Cet après midi festif sera un moment de convivialité. Des accordéonistes animeront l'après-midi et tout le monde pourra chanter ses chansons favorites. La municipalité aura le plaisir d'offrir à chacun un colis de produits locaux.

### Location des salles communales

Nous avons revu le contrat de location et la fiche d'état des lieux pour clarification et simplification. Le calendrier de réservation sera dorénavant tenu par le secrétariat de la mairie. La priorité est réservée aux associations ainsi qu'aux habitants de Sainte Agnes et Saint Mury. Lors du Conseil municipal du 3 septembre dernier, nous avons arrêté les tarifs et les nouveaux horaires pour la salle du Lac Blanc :

Salle du Lac Blanc	Sainte Agnès/Saint Mury	Extérieurs
Journée : 8h à 18h	70€	100 €
Soirée : 18h au lendemain matin	100€	160€
Forfait 2 journées : à partir de 18h et pendant 48h	180€	240€

Pour l'instant et compte tenu de l'état de la salle Roche Fendue, nous avons décidé de suspendre sa location avant que ne soient effectués les travaux de rénovation nécessaires à sa réouverture.

### Calendrier des événements associatifs

Nous avons demandé à chaque association de faire part au secrétariat de leurs manifestations. Ce calendrier des événements associatifs est actuellement consultable en mairie et sera mis en ligne sur le site internet de la mairie.

# Les alpages de notre commune : un enjeu fort de notre patrimoine à tous

La commune compte deux alpages : l'alpage à moutons et l'alpage à cornes.

**L'alpage à brebis, à l'étage supérieur**, qui s'étend au-dessus du refuge J. Collet, lac Blanc et jusqu'au lac de la Sitre sur la commune de la Combe de Lancey. Le berger est en contrat avec la commune depuis de nombreuses années. Nous avons proposé qu'un contrat commun soit signé entre le berger et les deux communes, en remplacement de deux contrats auparavant, qui en plus avaient des dates décalées de fin de bail.

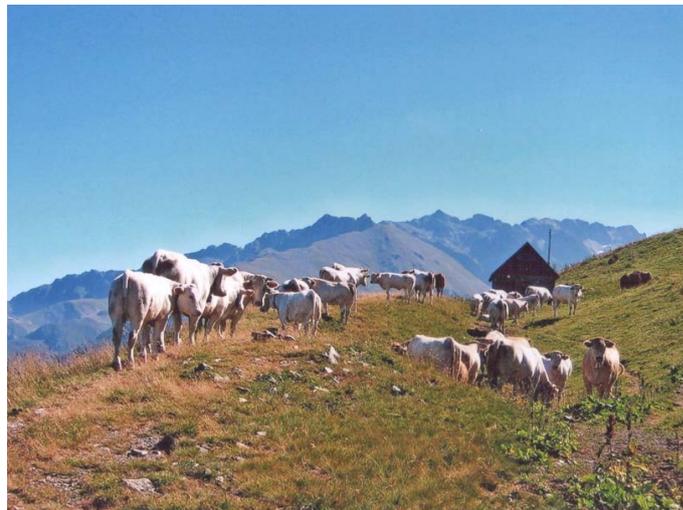
Cet alpage est considéré comme difficile, au regard de son accès et aussi de ses pentes et reliefs rocheux, qui occasionnent des pertes parfois. Il est néanmoins intéressant de part sa taille. Pour que ce bel espace de montagne soit entretenu, il faut compter sur la montée d'environ 800 bêtes chaque saison. C'est un calcul estimatif fait par la fédération des alpages. Cela permet d'assurer que l'espace ne se referme pas, car suffisamment brouté. Cette année, à titre dérogatoire, nous avons permis au berger de ne monter que 400 bêtes, à sa demande. Mais il faudra veiller au nombre pour les années à venir. C'est pourquoi nous avons fait ajouter au contrat le nombre de bêtes minimum et maximum à monter chaque saison.

Cet alpage comprend comme hébergements le habert Denis Faure au-dessus du refuge J. Collet et le habert du lac de la Sitre (sur La Combe de Lancey), bien entretenus. A ce propos, nous rappelons à tous les habitants qu'aussi noble que soit la cause, tous travaux d'entretien d'un bâtiment communal doit être déclaré en mairie, qu'ils soient d'initiative personnelle, ou le projet d'une association.



**L'alpage de l'étage inférieur, dit « l'alpage à cornes »** s'étend sur Orionde. Actuellement 3 éleveurs se partagent l'alpage (deux de Sainte Agnès et un de Laval). Ils ont monté une trentaine de bêtes cet été. Pas de berger sur place, mais une veille organisée, qui impose aux éleveurs de monter fréquemment. L'équipe municipale a aidé les éleveurs à la préparation de l'alpage en juin et à la descente des bêtes dans la partie basse-forêt en septembre. Deux temps de travail et d'entraide, mais aussi un moment convivial et sympathique, apprécié de tous.

Une partie des travaux a également consisté à réparer le tuyau de l'abreuvoir de la Tona. Il a été sectionné en juillet sur 150 mètres (en plus de 50 points !), empêchant une bonne alimentation en eau pour les bêtes. Cet acte malveillant a fait l'objet d'une plainte en gendarmerie car le vandalisme est inadmissible et doit être sanctionné.



L'alpage va connaître un redécoupage de zone dans sa partie basse, suite à un impératif préfectoral de protection des captages d'eau de Villard-Bonnot. Nous y travaillons actuellement avec la commune concernée, les alpagistes et l'ONF, car la partie impactée se trouve dans la forêt. Nous devons veiller à respecter les zones de protection de captage, mais aussi à ne pas limiter l'alpage, ni le rendre plus compliqué. Assurer la pérennité de cet alpage pour les années à venir est une priorité.

Une demande de travaux pour la réfection de la piste d'accès aux alpages du parc de contention à la Tona a été déposée. Le conseil municipal y est favorable. Le financement sera pris en charge essentiellement par des subventions externes.

Les alpages sont une part importante de notre patrimoine, prenons-en soin !



# Micro centrale communale

Nous avons eu quelques difficultés avec la micro centrale de Clafey construite pour la commune en 2004. Cet été, la génératrice a lâché. La génératrice est un moteur qui, entraîné par le passage de l'eau, produit de l'électricité. L'entreprise spécialisée qui est intervenue pour réparer a constaté que la marque installée n'existe plus depuis plus de 30 ans. Entre refaire le bobinage du vieux moteur ou en racheter un nouveau, pour un surcoût de 1000 €, nous avons opté pour le neuf. Par ailleurs, le nouveau moteur est certifié d'un rendement de 94% (supérieur d'environ 10% à l'ancien). Cela nous permettra d'amortir le surcoût en 6 mois de production. Le remplacement du moteur par la société Dynamic, avec le concours des employés municipaux et des élus, s'est déroulé fin juillet. La centrale produit de nouveau de l'électricité.

Une centrale hydraulique a un retour sur investissement de 10 à 12 ans en moyenne. La production électrique rapporte en moyenne 20 000€ par an.

Sainte Agnès rembourse toujours l'emprunt contracté à la construction de la centrale. Il faut y ajouter les coûts de maintenance et de réparations : 3 900€ cette année pour remplacer le moteur, 3 500€ l'année dernière suite à la foudre. La marge de bénéfice est aujourd'hui encore assez faible et la production doit absolument être maintenue au plus haut niveau pour ne pas être déficitaire.

La centrale de Clafey reste un moyen de production d'énergie renouvelable, écologiquement et financièrement bénéfique pour tous à long terme. Afin de conserver cet investissement apte à produire pour encore de nombreuses années, quelques réparations restent à effectuer sur la centrale : le régulateur de débit d'eau, les protections contre la foudre, le contrôle de pression de l'arrivée d'eau.

Si vous êtes intéressés par une visite de la centrale, faites-le nous savoir au secrétariat de la mairie, c'est avec plaisir que nous organiserons une « journée porte ouverte ».

## Voirie et Sécurité routière

Les chemins communaux du Fay, la Faure, la Ville, la Bourgeat sont en cours de réfection par colmatage des trous avec de l'enrobé à froid. En ce qui concerne la route de la Félisotte, après enlèvement du bois et nettoyage du chargeoir, il est prévu de faire effectuer des travaux de voirie par la société COLAS (devis et subvention demandés).

Deux dossiers sont en cours d'élaboration pour la mise en place de signalisation routière en particulier pour la protection des enfants :

1°/ Signalisation par panneaux et marquage au sol de 3 arrêts de bus à : la Ville, le Mollard et le Fay (pris en charge par la communauté de communes, mise en place 2015).

2°/ Signalisation par panneaux et marquage au sol de rétrécissement de chaussée avec priorité au véhicule montant, bordures avec passage piétons : la Ville (3 endroits) et le Mollard. Un panneau de priorité à droite à la Ville avant l'intersection avec la route de la mairie (demande de subvention).

3°/ Il est prévu en fin d'hiver de changer les panneaux directionnels à l'intersection de la route du Fay et du CD.280 : (le Fay – Le Frenet dégradés par le temps).



## Forêt

Les 2 parcelles de forêt situées à La Félisotte (privées et communale) après une longue attente ont été coupées et le bois enlevé en septembre pour la scierie Eymard, le nettoyage des parcelles va être effectué comme prévu.

Autour des habitations, pour ne pas refermer le paysage, le conseil municipal a décidé d'ensemencer en prairie l'espace ouvert.

Dans le même temps et conformément au contrat, les grumes pour le bois de chauffage ont été déposées sur le chargeoir de la Félisotte. Cinq acheteurs potentiels ont été contactés, trois ont répondu et le choix s'est porté sur l'entreprise Boeuf de Sainte Agnès au meilleur prix.

En ce qui concerne la forêt communale gérée par l'ONF, la coupe et le déblaiement du bois qui a subi la tempête sont en cours d'achèvement pour cette année. On a constaté un peu de retard dans l'acquittement des factures.

## Vous êtes formidables

La commune a reçu le 25 septembre dernier 2 Mariannes du civisme par l'association des maires de l'Isère et l'association des anciens maires et adjoints de l'Isère. Cette récompense honorifique revient à tous les électeurs de Sainte Agnès. Vous avez aux dernières élections municipales voté à 92,81% et pour les élections européennes à 63,74%. Cette participation classe la commune à la première place pour ces 2 votes, dans la catégorie 251 à 500 électeurs inscrits (444 exactement pour notre village).

Le civisme des habitants de Sainte Agnès est à féliciter et montre l'intérêt de nos concitoyens pour la vie politique dont le vote est l'expression directe. Nous avons cette chance en France de pouvoir nous exprimer librement. Espérons que les électeurs de Sainte Agnès sauront conserver cette distinction lors des élections à venir.

**Encore bravo à chacun d'entre vous !**



## Réfection de la toiture de la maison du Grand Joly

Le dossier technique de réfection de ce bâtiment traditionnel de montagne a été entièrement repris. Le conseil souhaite une réhabilitation dans les règles de l'art par une sous-toiture avec volige et étanchéité et une couverture de tuiles en écailles. Des subventions supplémentaires ont été accordées. Les travaux s'étaleront de l'automne au printemps. Nous souhaitons à terme réhabiliter entièrement ce bâtiment patrimonial et réfléchissons avec les associations à son utilité publique et à son futur.

## Maison communale à la Félisotte

Durant la campagne électorale, lors de nos visites, nous avons pris connaissance de l'état d'une des maisons louée par la commune : le plancher bois fléchissait et était maintenu par des étais de chantier. L'eau pénétrait le long de la cheminée. La locataire déclarait "j'ai accepté le logement en l'état". La location d'un logement social dans un tel état par la commune n'est pas acceptable. Le conseil a décidé d'intervenir pour remettre la maison en état (cf. Relief n°1). Après consultation des entreprises, les travaux ont été réalisés en deux semaines en juillet : renforcement des solives par des poutres intermédiaires avec isolation thermique du plancher par le dessous, modification des écoulements et étanchéité de la cheminée.

## Colonie du col des Mouilles

Le conseil municipal a été surpris de recevoir un courrier recommandé de l'avocat des propriétaires demandant un dédommagement à la commune de 150 000€ pour avoir coupé l'alimentation en eau et de ne pas avoir protégé leur bien de la dégradation. La nouvelle municipalité ne prend pas part à ce conflit passé et s'en tient aux faits : compte tenu du danger que représentent pour la population ces bâtiments en ruine, le conseil a décidé d'engager une procédure de déclaration de péril imminent. L'expert mandaté par le tribunal administratif met en demeure le propriétaire d'effectuer des travaux d'urgence afin d'interdire physiquement l'accès aux bâtiments et d'installer une signalisation adéquate.

## Affaire réglée

L'agence de l'eau a saisi la préfecture et la chambre régionale des comptes publics pour obtenir le remboursement de subventions indues et réclamées à la commune depuis plusieurs années sans succès. Alain Rimet, le maire de Sainte Agnès, a régularisé la situation aussitôt après avoir pris connaissance du dossier.

## Une nouvelle Croix au sommet de Belledonne

La paroisse La Croix de Belledonne a organisé un pèlerinage les 13 et 14 septembre pour l'installation et la bénédiction d'une nouvelle croix pour Belledonne. L'ancienne croix avait 104 ans ! Sainte Agnès et les communes limitrophes ont participé à l'héliportage, à 2926 mètres d'altitude.



## Services Techniques

- L'association ARECE est employée au débroussaillage des captages d'eau et à l'entretien des berges du Vors à la Gorge dans le courant octobre.
- Du goudron à froid a été appliqué pour boucher les trous sur de nombreuses routes du village.
- Réparation d'un appartement à l'ancienne école du Fay.
- Au mois de septembre les employés des services techniques ont suivi un stage de tractopelle (CACES). Depuis l'achat du tractopelle, les employés n'avaient pas le permis et n'étaient donc simplement pas assurés lorsqu'ils l'utilisaient.

La commune fonctionne aujourd'hui avec un poste à plein temps et un mi-temps pour les services techniques contre trois pleins temps auparavant. La présence des agents est naturellement moins visible mais n'hésitez pas à contacter la mairie en cas de besoin ou de problème.

## Fosses septiques

L'inscription en mairie pour la vidange des fosses septiques va permettre cette année à 13 habitations de bénéficier d'un tarif dégressif, l'opération sera renouvelée au printemps 2015, pensez à vous inscrire.

## Etat Civil

### Naissances

- LINGUA Thomas, Martin né le 14/07/2014
- HARTMANN Clélia Murielle née le 20/07/2014

## Urbanisme

### Déclarations préalables

- Rebuffet Mikaël, changement de destination : garage en studio, la Ville A768
- Ferrand David, rénovation de façades, Côte Rôtie A747
- EDF RDF, générateur photovoltaïque, La Colombière A746

- Massy Michel, terrasse et local semi-enterré, le Mas A374-375
- Dolomieu Marc, pose de terrasse, la Bourgeat, A80
- Jet Thierry, piscine et local technique, le Fay – les Côtes C1311
- Bertrand Eric, agrandissement des ouvertures, terrasse et pose de panneaux solaires, la Perrière B513-515
- Vangvirachith Sidonie, pose de fenêtres de toit, la Gorge C1319
- Thillet Dominique, abri en partie vitré pour SPA, la Gorge C211-1181-1390
- Bois Favre Patrick, surélévation de l'habitation, Le Fay – les Côtes C399 à 408
- Lagrasta Denis, réfection de la toiture, La Ville B668

## Certificats d'urbanisme d'information

CUa, dans le cadre des ventes et partages de propriétés.

- M. Ludovic CLIOZIER : Col des Mouilles C 454
- Me Marc DUBOIS : La Perrière B 536/537/730
- Me Marc DUBOIS : Grand Chavon B 343
- Me Marc DUGUEYT : Les Cétives C 868/873/887
- SCP ROCHE-CASTETS-BRAUD : Clafey C 286/287
- Me Olivier GLAIZE : Le Fay C 475/460/482/528/529

## Nouveaux arrivants

- M. DUPIRE Pierre et Mme PASTEUR Laure, Le Mollard
- M. Mme THEPAUT Eric, Le Fay
- M. ENTREINGER Robin et Mme BOUTET Lucie, Le Mollard
- M. BERTRAND Eric, La Perrière
- M. CISSE Ameth et Mme FARGEAS Emilie, La Gorge

## Objets trouvés

Vous pouvez apporter en mairie les objets que vous trouvez ou demander à la mairie vos objets perdus.



## Mairie de Sainte Agnès

tél. : 04 76 71 48 85  
fax : 04 76 13 04 84

### Ouverture au public :

Mardi 13h30-18h00  
et Jeudi 13h30-17h

Secrétariat joignable :

Mardi, Jeudi, Vendredi 8h30-12H30 et 13h30-17h00

En cas de nécessité :  
Mercredi 9h00-12h00  
et 13h30-16h30

Vous souhaitez recevoir les infos de la mairie par internet ?  
Envoyez-nous un courriel.

✉ [mairie.ste-agnes38@wanadoo.fr](mailto:mairie.ste-agnes38@wanadoo.fr)



## Permanence parlementaire de François Brottes

Député de l'Isère  
Président de la Commission des Affaires Economiques  
77 place de la Mairie  
38660 LA TERRASSE  
Tél 04 76 92 18 96 / fax 04 76 92 18 98  
email : [francois.brottes@wanadoo.fr](mailto:francois.brottes@wanadoo.fr)  
[www.francois-brottes.com](http://www.francois-brottes.com)

# Bien vivre à Sainte Agnès et comportement citoyen

Certains d'entre vous nous ont fait part, en mairie ou par message, de nuisances subies par le voisinage, souvent par méconnaissance des règles de vie commune. Voici quelques rappels, pour bien vivre sur la commune grâce à un comportement éco-citoyen.

## Bruit

L'entretien de nos jardins et maisons peut se faire avec de nombreuses aides, notamment mécaniques ou électriques qui facilitent nos agissements. Mais gardons en tête la réglementation existante qui est cadrée par un Arrêté Préfectoral de 1997 (AP 97-5126) et qui stipule entre autre dans son article 1 : « Tout bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, par sa durée, sa répétition ou son intensité, causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution, est interdit, de jour comme de nuit ».

Et précise : « A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30,
- samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

## Déchets et dépôts sauvages

2 ramassages des déchets sont organisés à Sainte Agnès : ordures ménagères le lundi, déchets recyclables le jeudi.

Les autres déchets doivent être apportés en déchetterie (Saint Ismier ou le Touvet en attendant la réouverture de Crolles) ou dans les conteneurs appropriés pour le verre et le papier, en ne laissant pas sur place les contenants de ces déchets.

Les dépôts sauvages ne peuvent être tolérés; ils provoquent une violation pour les propriétaires des lieux concernés, une pollution et une gêne visuelle, voire olfactive, pour tous.

Si vous ne pouvez vous déplacer, faites jouer la solidarité entre voisins et mutualisez les allers-retours à la déchetterie.

## Feux

Une réglementation préfectorale interdit le brûlage des végétaux (arrêté préfectoral du 18 nov 2013) sur tout le département de l'Isère pour des raisons environnementales et de sécurité.

<http://www.isere.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Dechets/Reglementation-du-brulage-a-l-air-libre-des-dechets-vegetaux>

L'élimination des végétaux peut se faire de façon diverses :

- dépôt en déchetteries, ouvertes tous les jours de 8h30 à 17h45
- compostage
- broyage particulier ou avec l'aide d'une association locale telle Grésilience (cette association conseille et diffuse sur son site des conseils sur l'utilisation des déchets végétaux, notamment au jardin.).

<http://gresilience.wix.com/gresi>

8 Merci à chacun de ces précautions, pour le respect de tous.

## Bloc note

### Déchetterie de Crolles

Fermée pour durée indéterminée.

04 76 04 82 72

[www.le-gresinaudan.fr](http://www.le-gresinaudan.fr)

En attendant, déchetteries de :

- Saint Ismier, chemin de Vergibillon, du lundi au dimanche de 8h30 à 17h45
- Le Touvet, la Prat, du lundi au vendredi de 8h30 à 17h45.

### Trésorerie de Domène

Ouverture lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 16h00 sans interruption.

### Pharmacie de garde

04 76 63 42 55

### Allobus TAD

0 810 12 12 33



#### Relief

Bulletin municipal de Sainte Agnès.

Rédaction : toute l'équipe municipale, l'équipe bibliothèque, associations.

Conception, mise en page : N., E. Moussy

Photos : M. Blanc, R. Dolomieu, M.

Lamour, P. Soulier, E. et N. Moussy

**Un article, une info, une photo  
ou une participation au journal ?  
Contactez la mairie !**

Certains nous ont posé la question : Relief est-il plus cher ? Non, il est même moins cher avec une seule feuille A3 en couleurs.

Bientôt ! Le site Internet de la commune sera en ligne avant fin 2014.

# Quoi de neuf à la bibliothèque ?

## • Prêt aux écoles

Deux caisses de livres ont été prêtées à l'école de Sainte Agnès. Elles seront gérées par les professeurs de l'école. L'accueil des enfants aura lieu une fois par période entre vacances scolaires. Soit on racontera des histoires et on fera des jeux pour découvrir le fonctionnement d'une bibliothèque, soit les enfants choisiront eux-mêmes



les livres des deux caisses suivantes. Un bilan de ce nouveau fonctionnement sera fait régulièrement.

L'école de Saint Mury est intéressée par le prêt de livres, et la lecture d'albums aux petits une ou deux fois dans l'année.

## • Une gestion collégiale de la bibliothèque

La réunion de l'équipe des bénévoles a lieu le 2e mardi du mois hors vacances. Les lecteurs qui sont intéressés seront accueillis avec joie ! C'est avec reconnaissance que les bénévoles saluent le travail effectué précédemment par Brigitte Rosset Boulon.

## • De nouveaux romans adultes et jeunes, vous attendent !

Albums enfants et DVD arriveront après les vacances.

Les réservations de livres à la Bibliothèque départementale sont toujours possibles. N'hésitez pas à en demander !

## • Un budget stable et des rentrées de cotisations en augmentation

Nous disposons de 1800€ pour les achats et les animations. La mairie de Saint Mury y participe à hauteur de 350€ et les adhérents 612€ au lieu des 420€ prévus. En 2014, le coût prévisionnel de la bibliothèque pour la commune est de 978€.

Rappel : la cotisation familiale est de 12€ par an.

## • Animations

- Animation des 26 et 27 septembre : outre le Troclivres, le point d'orgue était une invitation au voyage par la Compagnie des 7 familles qui s'est déroulée dans une ambiance détendue sous un beau soleil. A refaire !

- Ouverture d'une fenêtre du calendrier de l'Avent de la bibliothèque avec animation : la date sera communiquée ultérieurement par mail, affichage et « bouche à oreille » !

- **Animation autour de la guerre de 14/18** en préparation, aux alentours du mois de mars.

- et d'autres à venir...

A bientôt dans notre bibliothèque !

*L'équipe bénévole*

## « Ecrivains en Grésivaudan » 2014 : ça va frissonner dans les chaumières !

« Ecrivains en Grésivaudan » revient pour sa quatorzième édition **du jeudi 13 au samedi 15 novembre** dans les bibliothèques et les médiathèques du Grésivaudan. Des animations ont également lieu dans ce cadre, aux lycées de Villard Bonnot et de Pontcharra.

Le thème choisi pour l'édition 2014 est « Polars et Romans noirs ». Suspens et frissons à la clé !

Quatre écrivains participeront à des tables rondes, des débats. Chacun d'entre eux affiche un style très différent... mais tous parlent de notre société et de ses déviances.

• Sandrine COLLETTE, écrit des thrillers très sombres dans nos campagnes qui se révèlent menaçantes.



• Thierry BOURCY, situe ses romans policiers dans les tranchées de la 1ère guerre mondiale.

• Olivier TRUC, propose des romans policiers ethniques en territoire lapon.

• John N. TURNER, nous fait revivre l'attaque du World Trade Center, doublée d'une attaque bactériologique à l'anthrax...

Ils se déplaceront de site en site.

La communauté de communes a offert une sélection d'ouvrages des auteurs participant à l'événement.

Venez emprunter et découvrir leurs ouvrages sans attendre...

Le programme est disponible à la bibliothèque de Sainte Agnès/Saint Mury.



## Calendrier de l'Avent

Depuis plusieurs années déjà, chaque mois de décembre est un mois de rencontres avec... ses voisins ! A l'initiative d'habitants du village, le calendrier de l'Avent a pris une tournure originale et conviviale. Chaque soir de décembre, quand d'habitude on reste chez soi à l'abri du froid, c'est l'inverse qui se produit, comme un pied de nez à l'hiver. Un villageois ouvre sa fenêtre aux voisins et les accueille dehors. Entre 18h30 et 20h30 on se retrouve autour d'un vin chaud et dans une ambiance chaleureuse. Depuis 2 ans, des villageois ont aussi proposé des chants de Noël.

Inscrivez-vous pour ouvrir votre fenêtre. Le calendrier se remplit vite ! Ou venez le consulter sur les panneaux d'affichage publique pour savoir qui ouvre sa fenêtre. L'information circule aussi par mail.

Renseignements auprès de Fabienne 04 76 13 04 52 ou Sabine 04 76 71 33 11.

# Com-Com Grésivaudan

## Petite enfance et Jeunesse...

Nous savons que la pérennité d'un village de montagne comme le nôtre passe aussi par la qualité des services et des équipements qu'il peut proposer aux parents concernant l'accueil de leurs enfants.

### Petite enfance... de la naissance à l'entrée à l'école...

Chaque parent devrait pouvoir choisir le mode d'accueil qui correspond à ses attentes et au bien-être de son enfant, en fonction de ses choix éducatifs, familiaux et professionnels. La réalité est plus compliquée, puisque nous constatons lors de la première réunion Petite enfance de la Com'Com' du 1er octobre dernier, que des demandes en centre multi-accueil de la vallée, comme ceux du Versoud et de Villard Bonnot restent encore sans réponse, faute de places disponibles. A notre connaissance, aucun enfant de Sainte Agnès n'est accueilli sur ces centres. Néanmoins, il est possible que certains d'entre-vous aient déposé un dossier d'admission qui reste toujours en attente. Si c'est votre cas, merci de nous informer de votre situation afin que nous puissions soutenir vos démarches...

Pour information, consultez les liens :

<http://www.le-gresivaudan.fr/-Petite-enfance-et-baltes-garderies-intercommunales>

Attention : les demandes pour septembre 2015 sont à adresser au plus tard en février 2015 !



### ... et Jeunesse

La réforme des rythmes scolaires a été l'occasion d'identifier de nouveaux besoins d'accueil le mercredi après-midi et l'intérêt qu'il y a à défendre auprès de la Com' Com' l'ouverture sur cette demi-journée du centre de loisirs de la Combe de Lancey, qui accueille déjà les enfants sur les vacances scolaires.

La prochaine réunion de la commission jeunesse de la com' com' ayant lieu fin novembre, les communes de La Combe, Saint Mury et Sainte Agnès souhaitent auparavant renouveler auprès de chacun d'entre-vous, l'étude des besoins, un nombre minimum d'enfants étant nécessaire pour créer ce service.

**Si vous souhaitez mettre votre (vos) enfant(s) en centre de loisirs le mercredi après-midi, merci de nous adresser en Mairie par courrier ou par mail (mairie.ste-agnes38@orange.fr), avant le 23 novembre, vos demandes nominatives.**

Pour information :

<http://www.le-gresivaudan.fr/-Accueils-de-loisirs-intercommunaux->

## Logement - l'éco conditionnalité : des aides pour la rénovation énergétique

La notion d'éco-conditionnalité est inscrite dans le Plan de Rénovation Energétique de l'Habitat (décret du 16 juillet 2014). Qu'est-ce que l'éco-conditionnalité ? Ce dispositif consiste à conditionner les aides publiques à destinations des ménages qui souhaitent réaliser des travaux de rénovation énergétique de logements anciens, au recours à des entreprises disposant d'un signe de qualité « Reconnu Garant de l'Environnement » (RGE). L'ADIL a pour mission d'apporter un conseil complet, gratuit, sur les questions juridiques, financières et fiscales relatives au logement : acquisition, construction, location, conditions d'accès à un logement, copropriété, travaux d'amélioration...

Pour plus d'informations, consultez : [www.adil38.org](http://www.adil38.org)  
L'ADIL 38 est agréée par le Ministère chargé du logement. Elle regroupe l'Etat, le Conseil Général, les collectivités locales, Action Logement, les organismes de logements sociaux et d'intérêt général, les établissements de crédit, les professionnels et les associations d'usagers.

10 Les conseils de l'ADIL sont totalement gratuits.

## Un nouveau service d'offre de loisirs pour personnes handicapées en Grésivaudan

Le dispositif OPALE (Offre Personnalisée d'Activités et de Loisirs Educatifs), géré par le SAVS de l'AFIPaeim et financé par le Conseil Général, s'adresse à toute personne adulte en situation de handicap et résidant sur le territoire du Grésivaudan. Il a pour mission de faciliter, pour ces personnes, l'accès à des activités de loisirs de droit commun dans des domaines très variés, tels que informatique, natation, danse, musique, poterie, jeux de société, équitation, cinéma, musées, théâtre... L'équipe d'OPALE est constituée de professionnels du handicap qui se tiennent à votre disposition.

Contacts et renseignements

Corinne AFONSO

Service Autonomie de Bernin

71 chemin des sources

06 77 84 22 33

04 56 58 16 41

[www.afipaeim.org](http://www.afipaeim.org)



Association familiale de l'Isère  
pour enfants et adultes  
handicapés intellectuels



## 📍 Réunions PDU

Le Grésivaudan organise au mois de novembre sur les différents bassins de vie de son territoire 5 réunions de concertation sur son PDU (Plan de déplacements Urbains). Date et lieu :

- Lundi 17 novembre 2014 à St-Hilaire du Touvet - Salle Mille Club (derrière le stade de foot),
  - Jeudi 20 novembre 2014 à Allevard - Salle du Conseil en Mairie,
  - Vendredi 21 novembre à Crolles - Salle du Conseil au siège de la communauté de communes (390 rue Henri Fabre)
  - Jeudi 27 novembre à Pontcharra - Salle Elie Favro (398 rue du Coisetan)
  - Vendredi 28 novembre à St-Martin d'Uriage - Salle polyvalente du Pinet d'Uriage (108 place de l'église.
- Les réunions se dérouleront de 19h à 21h.

Objectif de ces rencontres publiques : après une phase de diagnostic de territoire, la communauté de communes élabore un scénario pour l'organisation des déplacements de demain sur le Grésivaudan. Il sera présenté aux habitants pour recueillir leurs remarques et les intégrer au plan d'actions qui sera mis en place au printemps prochain.

[www.le-gresivaudan.fr/](http://www.le-gresivaudan.fr/)

## 📍 Déchetterie

Suite à l'accident d'un usager, la déchetterie de Crolles est fermée pour une durée indéterminée pour des raisons de sécurité.

Vous êtes invités à vous rendre sur les deux déchetteries intercommunales :

- Saint Ismier, chemin de Vergibillon, du lundi au dimanche de 8h30 à 17h45
- Touvet, la Prat, du lundi au vendredi de 8h30 à 17h45.

# Sainte Agnès, riche de ses habitants !

## Atelier Claudie Sikirdji

Dans le cadre de l'opération «Rendez-vous à l'atelier», les artistes plasticiens de la Région Rhône-Alpes nous ont ouvert leurs portes le week-end du 11 et 12 octobre.

Claudie Sikirdji, artiste peintre à La Faure, a reçu chaleureusement avec Pierre, son mari, de nombreux visiteurs. Toiles chaudes aux couleurs de terre de Sienne, dessins au crayon et gomme, aquarelle et encre... tout un parcours artistique et sensible accroché aux murs de la maison-atelier.



Visitez son site : <http://claudie-sikirdji.com>

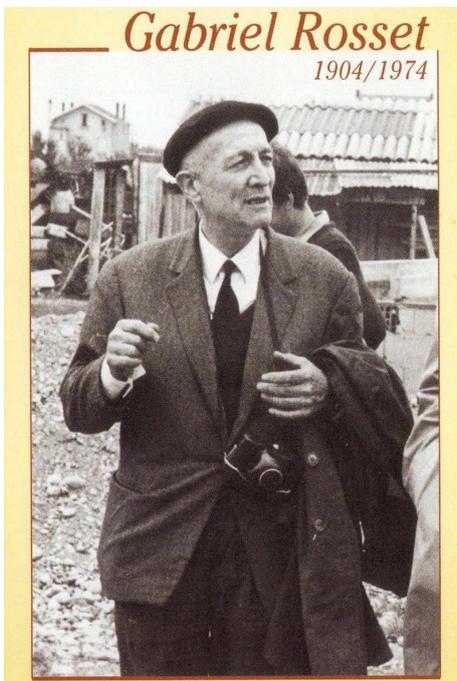


## Jazz au Balcon

Une super soirée Jazz pleine à craquer vendredi 10 octobre au Grand Joly. Musique au répertoire varié, repas copieux et chaleur humaine ! Bravo à la MJC Sainte Agnès-Saint Mury pour l'organisation de ces bons moments à deux pas de chez nous.

## 🏠 Gabriel Rosset

Les 11 et 12 octobre dernier, le foyer Notre Dame des sans-abris de Lyon a commémoré l'œuvre de Gabriel Rosset. A l'occasion du 110e anniversaire de sa naissance et le 40e de sa mort, une exposition sur sa vie et son action a été présentée dans la salle du presbytère.



Gabriel Rosset, fondateur du foyer, est aussi le bâtisseur du hameau de la Felisotte et de la colonie de vacances, aujourd'hui le restaurant du Grand Joly.



François Ascensio

Le temps fort a été la conférence présentant les aspects de son œuvre en faveur des démunis, animé par François Ascensio, responsable à l'époque du secteur animation du foyer. Le texte de cette conférence sera bientôt mis en ligne sur le site internet de la mairie. Nous avons aussi appris que l'association des amis de Gabriel Rosset a engagé une procédure de béatification auprès du Vatican.

Vous avez été nombreux à vous être déplacés pour entendre ce témoignage fort de notre patrimoine local et régional. Vous avez aussi participé aux échanges fructueux autour du verre de l'amitié offert par l'association des amis de Gabriel Rosset.

Un grand merci à tous pour ce moment de convivialité.

# Agenda de nos villages

## APESAM

Le nouveau bureau de l'APESAM a été voté : Agnès De Buttet (Présidente), Cécile Collard (Secrétaire) et Rachel Kubler (Trésorière).

Les manifestations APESAM à venir :

- **8 novembre - Tous au ski** : salle des fêtes de Saint Mury. Vide-grenier sport, affutage/fartage payant, un droit de vendre de 5 € au profit des écoles.
- **13 décembre - Marché de Noël** au Grand Joly
- **7 mars - Carnaval** - Barbouères



**Activités 2014-2015 : les marcheurs du mardi, poterie, théâtre ado, QiConq, gym douce, tennis de table...**

- **AG de la MJC le 14 novembre** à 20h15 au Grand Joly. Pour recevoir toutes les infos MJC, inscrivez-vous à la mailing liste ! Contact : [sagnes.smury-anim@orange.fr](mailto:sagnes.smury-anim@orange.fr)

## Collecte BB du cœur à La Félisotte

Comme en 2013, une collecte au profit «BB Resto du cœur» de Grenoble aura lieu **tout le mois de décembre** chez M. et Mme Lamour à La Félisotte (04 76 71 63 77). Récupération de jouets, livres, vêtements propres et en bon état, couches, lingettes, petits pots, etc. Merci d'avance à tous ceux qui pourront y participer.

**8 NOVEMBRE 2014**  
**9H - 12H**

**VIDE GRENIER SKI ET AUTRES SPORTS**

**STAND AFFUTAGE FARTAGE**

**ENTRÉE : 5€ PAR EXPOSANT**

**Salle des fêtes de Saint Mury Monteymond**

Information APESAM : 0682651617 après 19h

**Le Grand Joly**  
Restaurant  
Chambres d'Hôte

La Perrière - 38190 Sainte-Agnès  
Tél. 04 76 45 68 78  
[www.restaurant-le-grand-joly.fr](http://www.restaurant-le-grand-joly.fr)

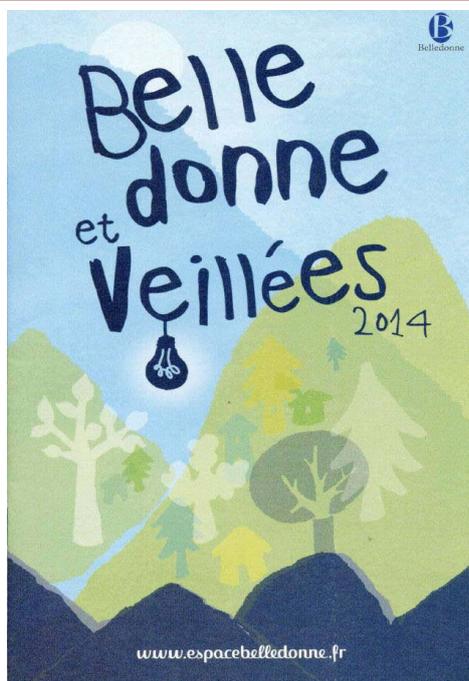
## Juste à côté

### Mozart Opéra Rock

L'école de musique de Crolles fête ses 35 ans et organise une comédie musicale sur la vie de Mozart avec 200 choristes, solistes, acteurs et musiciens (dont certains sont de Sainte Agnès).

3 concerts sont prévus le **vendredi 28 novembre à 20h30** et **samedi 29 à 15h et 20h30** à l'auditorium de l'espace Jargot à Crolles.

Billetterie à l'accueil de l'EMC dès le 4 novembre du lundi au vendredi (sauf jeudi) de 17h à 19h (5€ adultes, 3€ enfant -12 ans et 15€ pour famille de 4)



### Belledonne et Veillées

**15 novembre : Saint Jean le Vieux à 18h30**

- Entre voisins : partage sans crainte ni a priori entre générations.
- Des indices sous l'assiette : enquête policière au repas.
- Enchère et en os : Cie Costard Cravate, théâtre interactif et énigme policière.

**22 novembre : La Combe de Lancey à 19h**

- Imaginons la place de notre village : discussions réflexions en équipe.
- Un banquet comme à la noce
- Les noces de Figaro : réduction d'opéra et théâtre d'objets (à partir de 7 ans)